



# Règlement des frais

## Présidence Nez Rouge Suisse

### Frais de déplacement et frais de repas

| Type de séance   | Frais de déplacement                  | Frais de repas  |
|--|---------------------------------------|---|
| Séance de la présidence Nez Rouge Suisse (avec PV)   |                                       |   |
| Grandes séances (*):<br>- Conférence des présidents<br>- Assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire)<br>- Congrès<br><br>(* ) 1 nuitée peu également être ajoutée si une séance est planifiée le jour précédent la grande séance. | Ticket CFF<br>1 <sup>ère</sup> classe | Fr. 40.-<br>(si le repas n'est pas pris en charge directement dans la séance concernée) |
| Séance avec un partenaire national ou en vue d'un nouveau partenariat national   |                                       |   |

### Frais forfaitaires

Il est prévu un dédommagement forfaitaire pour les frais administratifs tels que téléphone, timbre-poste, papier, imprimante, frais de participation aux séances, etc.

Le montant des frais forfaitaires est fixé comme suit :

Président Fr. 1'500.- (annuel)  
Autres membres de la présidence Fr. 250.- (annuel) + Fr. 250.- par médiation à effectuer (\*)

(\*) Le nombre de médiation par membre de la présidence est comptabilisé lors d'une séance de la présidence.